



CATALOGUE DE FORMATIONS 2025

Administrateurs
des adhérents
du CTIP



CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Acteur de la protection sociale
de demain



Dominique Bertrand
Président



Denis Laplane
Vice-président

CATALOGUE DES FORMATIONS 2025 ÉDITO

En tant que président et vice-président du CTIP, nous avons eu à cœur tout au long de notre mandat de soutenir et d'accompagner nos membres dans un secteur en constante évolution. Les administrateurs des institutions de prévoyance (IP) et groupes de protection sociale (GPS) sont aujourd'hui plus que jamais au centre de nombreux changements et doivent continuer à maîtriser l'écosystème du marché de l'assurance en proie à des mutations persistantes à la fois sur le plan réglementaire, économique, technologique et sociétal.

C'est dans ce contexte exigeant que nous avons repensé ce catalogue de formations, spécifiquement destiné aux administrateurs. Il est désormais plus lisible pour eux, quel que soit leur ancienneté dans la fonction, d'identifier les formations dont ils ont besoin à travers deux parcours : les fondamentaux qui se concentrent sur l'écosystème des IP et GPS, et un parcours technique qui vise à renforcer leurs connaissances sur les thématiques les plus impactantes pour les organismes d'assurance.

En outre, de nouvelles formations sont proposées afin de répondre aux exigences de formation et de compétence attendues par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), par exemple le nouveau module « Les enjeux de sécurité des systèmes d'information pour les administrateurs » ou encore « Pratiques commerciales : les règles essentielles à connaître par tout administrateur ».

Notre ambition avec ce programme est simple : fournir aux administrateurs les outils nécessaires pour maîtriser pleinement les enjeux actuels et à venir, et ainsi contribuer à la pérennité et à la compétitivité de la gouvernance paritaire de leurs organismes.

Nous sommes convaincus que ces formations, en renforçant les compétences et l'expertise de chacun, joueront un rôle déterminant dans la consolidation de la confiance entre les organismes d'assurance et les parties prenantes, qu'il s'agisse des assurés, des régulateurs ou du grand public.

Nous vous encourageons vivement à consulter ce catalogue et à participer activement aux formations proposées, convaincus qu'elles représentent un levier essentiel pour le succès de votre mission en tant qu'administrateur.

Dominique Bertrand
Président

Denis Laplane
Vice-président



SOMMAIRE

CATALOGUE DE FORMATIONS DU CTIP 2025

- 04 Les quiz d'autoévaluation en ligne
- 05 Retour sur le bilan des formations 2024
- 07 Planning de formation 2025 en un clin d'œil

PROGRAMME DÉTAILLÉ : LES FONDAMENTAUX

- 9 **Module 1** : Les fondements du système de santé français
Nouveauté 2025
- 11 **Module 2** : La place spécifique des institutions de prévoyance dans le paritarisme
- 13 **Module 3** : La place des institutions de prévoyance dans le marché de l'assurance

PROGRAMME DÉTAILLÉ : PARCOURS TECHNIQUE

- 15 **Module 4** : Les bases de la gestion des risques et de l'actuariat au service de l'administrateur
- 17 **Module 5** : Le fonctionnement des instances et l'évaluation des travaux du conseil d'administration
- 19 **Module 6** : La responsabilité des administrateurs
- 21 **Module 7** : Préparation des présidences paritaires à un contrôle de l'ACPR **Nouveauté 2025**
- 25 **Module 8** : Intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans son rôle d'administrateur
- 27 **Module 9** : Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité)
- 29 **Module 10** : Comment appréhender la conformité dans son rôle d'administrateur ?
- 31 **Module 11** : Pratiques commerciales : les règles essentielles à connaître par tout administrateur **Nouveauté 2025**
- 33 **Module 12** : Le réassureur est l'assureur de l'organisme assureur
- 35 **Module 13** : Les échanges de données sociales et fiscales en prévoyance et retraite supplémentaire
- 37 **Module 14** : Le rôle des institutions de prévoyance dans la digitalisation des parcours de santé **Nouveauté 2025**
- 39 **Module 15** : Les enjeux de sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité pour les administrateurs **Nouveauté 2025**

-
- 41 Conditions générales
 - 45 Les organismes formateurs partenaires
 - 46 Informations pratiques

LES QUIZ

D'AUTOÉVALUATION EN LIGNE

À la demande du comité formation du conseil d'administration du CTIP, des quiz d'auto-évaluation anonymes sont mis en ligne depuis février 2024 sur le site internet du CTIP, permettant à chaque administrateur de contrôler ses connaissances et d'évaluer ainsi plus précisément ses propres besoins en formation. Ces quiz recouvrent les champs de compétences attendus des administrateurs et contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Accessibles en ligne sans identifiant ni mot de passe, les quiz d'auto-évaluation du CTIP comportent des questions dont le niveau de difficulté varie de « débutant » à « expert » de sorte que chaque administrateur, quelle que soit son expérience, puisse conforter ses connaissances. Au-delà de l'objectif d'orientation vers les formations, les quiz apportent des réponses justifiées et documentées permettant ainsi aux utilisateurs d'acquérir de nouvelles compétences.

Ces quiz recouvrent les champs de compétences attendus des administrateurs et contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Ils sont par ailleurs ludiques et faciles d'utilisation. Un score est communiqué à chaque fin de questionnaire.

Les équipes du CTIP les enrichissent régulièrement.

[J'accède aux quiz !](https://www.ctip.asso.fr/le-ctip/les-quiz-du-ctip/)

<https://www.ctip.asso.fr/le-ctip/les-quiz-du-ctip/>

LES THÈMES DES QUIZ

- Acronymes utilisés dans le secteur des institutions de prévoyance
- Gouvernance des institutions de prévoyance
- Connaissance de l'environnement des institutions de prévoyance
- Compréhension des garanties prévoyance
- Compréhension des garanties santé
- Règles de conformité (LCB-FT, RGPD, anticorruption, déshérence, cyberisques, finance durable, etc.)
- Aspects techniques en assurance de personnes (tarification, provisionnement, gestion des risques, etc.)



En 2024, 518 inscriptions aux formations et conférences du CTIP ont été enregistrées (contre 537 sur l'exercice 2023).



Nos 16 sessions de formation (hors prestataires externes) :

354 inscriptions

8 modules proposés 2 fois dans l'année sur différentes thématiques et animés par les collaborateurs du CTIP et des institutions de prévoyance adhérentes

Nos modules « *Les clés des fonctions d'administrateurs* » et « *Le réassureur est l'assureur de l'organisme assureur* » :

71 inscriptions

Parcours animés par le Cabinet Actuarielles

Nos deux nouveaux modules : 2 sessions « *La place spécifique des institutions de prévoyance dans le paritarisme* » animé par AKANE Conseil :

34 inscriptions

2 sessions « *Intégrer la RSE dans son rôle d'administrateur* » animées par Des Enjeux et des Hommes :

26 inscriptions

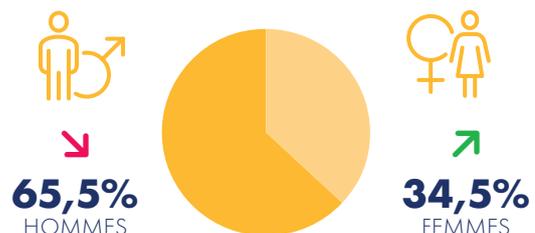


100 % des modules de formations proposés par le CTIP ont été exécutés sur l'année 2024

La totalité des modules de 2024 s'est tenue en présentiel et aucune annulation n'est à déplorer, que ce soit en raison d'un événement exceptionnel ou d'un nombre insuffisant d'inscrits. Une seule session de formation a dû être reportée à une autre date en raison d'un chevauchement imprévisible avec la Matinée paritaire de la prévoyance collective.

Répartition femmes/hommes

En 2024, la participation des femmes s'est élevée à 34,5% (contre 31% en 2023), soit un taux de participation en hausse par rapport à l'an passé.



Quelques données qualitatives



La durée des formations est jugée adaptée

Les trois quarts des répondants estiment que les formations du CTIP ont une durée bien adaptée (74%). Les formations jugées « trop courtes » concernent majoritairement les modules dont la durée est comprise en 2h30 et 3h (73%).



La qualité de l'animation est très appréciée et participe au renforcement des connaissances

95% des répondants s'avèrent « satisfaits », voire « très satisfaits » de la qualité de l'animation et 94% des répondants estiment que la formation suivie les a aidés à renforcer leurs connaissances.



Les modules de formation ont répondu aux attentes des administrateurs

94% des répondants s'avèrent « satisfaits » voire « très satisfaits ». Ils considèrent que les modules de formation répondent à leur attentes (dont 100% de « satisfaits » et « très satisfaits » pour 8 modules).



Les administrateurs comptent recommander la formation suivie

95% des interrogés répondent favorablement à la question « Comptez-vous recommander cette formation à d'autres administrateurs ? ».



JANVIER 2025

Mercredi 29 janvier 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 1**

Les fondements du système de santé français

MARS 2025

Mercredi 5 mars 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 2**

La place spécifique des institutions de prévoyance dans le paritarisme

Judi 13 mars 2025 9h30-12h30 et 13h30-17h30 **MODULE 4**

Les bases de la gestion des risques et de l'actuariat au service de l'administrateur
Journée 1 : La tarification et le provisionnement de la PSC

Vendredi 14 mars 2025 9h30-12h30 et 13h30-17h30 **MODULE 4**

Les bases de la gestion des risques et de l'actuariat au service de l'administrateur
Journée 2 : Gestion du risque sous Solvabilité 2 et rapport ORSA

Mardi 18 mars 2025 9h30-12h30 **MODULE 5**

Le fonctionnement des instances et l'évaluation des travaux du conseil d'administration

Mercredi 19 mars 2025 9h30-12h30 **MODULE 6**

La responsabilité des administrateurs

Judi 20 mars 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 7**

Préparation des présidences paritaires à un contrôle de l'ACPR - Journée 1 : Théorie

Vendredi 21 mars 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 7**

Préparation des présidences paritaires à un contrôle de l'ACPR - Journée 2 : Pratique

Judi 27 mars 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 8**

Intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans son rôle d'administrateur

Vendredi 28 mars 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 9**

Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité)

AVRIL 2025

Mercredi 2 avril 2025 9h30-12h30 et 14h-17h **MODULE 10**

Comment appréhender la conformité dans son rôle d'administrateur ?

Mercredi 9 avril 2025 9h30-12h **MODULE 11**

Pratiques commerciales : les règles essentielles à connaître par tout administrateur

MAI 2025

Judi 15 mai 2025 9h30-12h30 et 13h30-17h30 **MODULE 12**

Le réassureur est l'assureur de l'organisme assureur

Vendredi 16 mai 2025 9h30-12h30 **MODULE 13**

Les échanges de données sociales et fiscales en prévoyance et retraite supplémentaire

Judi 22 mai 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 14**

Le rôle des institutions de prévoyance dans la digitalisation des parcours de santé

Vendredi 23 mai 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 15**

Les enjeux de sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité pour les administrateurs

JUIN 2025

Vendredi 20 juin 2025 9h30-12h30 et 14h-16h **MODULE 3**

La place des institutions de prévoyance dans le marché de l'assurance

| SEPTEMBRE 2025 | | |
|--|---------------------------|------------------|
| Jeudi 11 septembre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 1 |
| Les fondements du système de santé français | | |
| Vendredi 12 septembre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 2 |
| La place spécifique des institutions de prévoyance dans le paritarisme | | |
| Mercredi 17 septembre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 3 |
| La place des institutions de prévoyance dans le marché de l'assurance | | |
| Jeudi 18 septembre 2025 | 9h30-12h30 et 13h30-17h30 | MODULE 4 |
| Les bases de la gestion des risques et de l'actuariat au service de l'administrateur Journée 1 : La tarification et le provisionnement de la PSC | | |
| Vendredi 19 septembre 2025 | 9h30-12h30 et 13h30-17h30 | MODULE 4 |
| Les bases de la gestion des risques et de l'actuariat au service de l'administrateur Journée 2 : Gestion du risque sous Solvabilité 2 et rapport ORSA | | |
| Mercredi 24 septembre 2025 | 9h30-12h30 | MODULE 5 |
| Le fonctionnement des instances et l'évaluation des travaux du conseil d'administration | | |
| Jeudi 25 septembre 2025 | 9h30-12h30 | MODULE 6 |
| La responsabilité des administrateurs | | |
| OCTOBRE 2025 | | |
| Jeudi 9 octobre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 7 |
| Préparation des présidences paritaires à un contrôle de l'ACPR - Journée 1 : Théorie | | |
| Vendredi 10 octobre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 7 |
| Préparation des présidences paritaires à un contrôle de l'ACPR - Journée 2 : Pratique | | |
| Mardi 14 octobre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 8 |
| Intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans son rôle d'administrateur | | |
| Mercredi 15 octobre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 9 |
| Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité) | | |
| Jeudi 16 octobre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-17h | MODULE 10 |
| Comment appréhender la conformité dans son rôle d'administrateur ? | | |
| NOVEMBRE 2025 | | |
| Mercredi 5 novembre 2025 | 9h30-12h | MODULE 11 |
| Pratiques commerciales : les règles essentielles à connaître par tout administrateur | | |
| Vendredi 7 novembre 2025 | 9h30-12h30 et 13h30-17h30 | MODULE 12 |
| Le réassureur est l'assureur de l'organisme assureur | | |
| Mercredi 19 novembre 2025 | 9h30-12h30 | MODULE 13 |
| Les échanges de données sociales et fiscales en prévoyance et retraite supplémentaire | | |
| Jeudi 20 novembre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 14 |
| Le rôle des institutions de prévoyance dans la digitalisation des parcours de santé | | |
| Vendredi 21 novembre 2025 | 9h30-12h30 et 14h-16h | MODULE 15 |
| Les enjeux de sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité pour les administrateurs | | |

MODULE

1

Nouveauté 2025

Les fondements du système de santé français



LE FORMATEUR

Florian Beaucreux

Responsable du Pôle Prospectives
Membre du comité de direction - CTIP

Florian Beaucreux a rejoint le CTIP en 2024 après 6 années passées dans l'environnement mutualiste. Membre de cabinet puis responsable d'études stratégiques au sein d'une mutuelle de premier plan, il emploie désormais sa polyvalence au développement des capacités d'anticipation stratégique du CTIP, sur des sujets émergents, la structure de l'écosystème ou des projets structurants.

Titulaire d'un master en Management des organisations de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, Florian Beaucreux y poursuit un doctorat en Économie de la santé sur l'isomorphisme institutionnel dans le secteur de l'assurance maladie complémentaire. Il y a également assuré des cours de stratégie et d'économie de la protection sociale.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Mercredi 29 janvier 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Jeudi 11 septembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

300€

OPTION REPAS : 50€

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à initier les apprenants à l'organisation de notre système de santé de manière à leur permettre de saisir le rôle du CTIP au sein de celui-ci. Ces éléments seront mis en perspectives par la présentation de grands défis auxquels le système de santé est confronté.

LE PROGRAMME

MATIN

- ✓ L'organisation du système de soins en France
- ✓ L'offre de soins
- ✓ L'articulation des acteurs
- ✓ Chiffres clés de l'économie du secteur
- ✓ La gouvernance du système de santé
- ✓ Le PLFSS et l'ONDAM
- ✓ L'UNOCAM, ses missions et son fonctionnement

APRÈS-MIDI

- ✓ Les grands défis
- ✓ La maîtrise des dépenses de santé
- ✓ Démographies
- ✓ Régulation et Contrat Responsable
- ✓ Grande Sécu et bouclier sanitaire

LA MÉTHODE

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif. Elle est illustrée par des cas concrets, des questionnaires interactifs et des exercices de remue-méninge pédagogique.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

1

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Mercredi 29 janvier 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Jeudi 11 septembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

300€

OPTION REPAS : 50€

MODULE

2

La place spécifique des institutions de prévoyance dans le paritarisme



LE FORMATEUR

Sébastien Rochelle

Directeur associé – AKANE Conseil

Spécialiste de la protection sociale dans le secteur paritaire et mutualiste, Sébastien Rochelle a occupé des responsabilités juridiques, opérationnelles et commerciales dans plusieurs institutions de prévoyance et mutuelles. Il a également occupé des responsabilités en matière d'audit et de risk management.

Diplômé en droit de la responsabilité et des assurances (UPEC Paris XII) ainsi qu'en administration des entreprises (IAE de Paris), il a élargi ses compétences à la gestion et aux politiques de santé (Sciences Po) afin d'aider les acteurs de la protection sociale à mieux maîtriser le système de soins. Certifié en négociations et résolutions de conflits (ESSEC), il est ancien auditeur de l'Institut des Hautes Études en Protection Sociale (IHEPS).

Il est actuellement directeur associé d'un cabinet de conseil auprès des assureurs, principalement à but non lucratif, et des employeurs des secteurs privé et public.

Il est aussi enseignant depuis 2011 à l'ESA, école supérieure d'assurance, où il enseigne à des étudiants en master et participe aux jurys sanctionnant les mémoires de fin d'étude.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Mercredi 5 mars 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Vendredi 12 septembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

500€

REPAS INCLUS

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation présente la place des institutions de prévoyance au sein de l'ensemble des institutions paritaires françaises, ainsi que leur spécificité de fonctionnement et champs d'action.

- Elle vise ainsi à faire comprendre en quoi le mandat d'administrateur au sein d'une institution de prévoyance l'associe à une forme singulière d'organisme d'assurance.

LE PROGRAMME

- ✓ Historique de la prévoyance
- ✓ Le paritarisme « pur » : de la négociation à la gestion directe de la protection sociale
- ✓ Du paritarisme au tripartisme : l'Etat en maître d'œuvre
- ✓ Les institutions de prévoyance, une famille d'acteurs strictement paritaires au sein des entreprises d'assurance
- ✓ Des groupes paritaires non lucratifs et spécialisés : les GPS
- ✓ Le paritarisme au niveau européen

LA MÉTHODE

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif. Elle est illustrée par des cas concrets, des questionnaires interactifs et par une analyse de l'actualité permettant de comprendre de façon dynamique en quoi les institutions de prévoyance sont une famille d'assureurs spécifiques.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

2

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Mercredi 5 mars 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Vendredi 12 septembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

500€

REPAS INCLUS

MODULE

3

La place des institutions de prévoyance dans le marché de l'assurance



LE FORMATEUR

José Sanchez Arias

Responsable financier - Direction prévoyance et retraite supplémentaire - CTIP

Expert-comptable diplômé, José Sanchez a commencé sa carrière dans l'audit, au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers. Il rejoint le CTIP en 2008 pour prendre en charge les questions techniques et financières et suivre en particulier le développement et la mise en œuvre de Solvabilité 2 au sein des institutions de prévoyance.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation présente un panorama général du secteur de l'assurance, de son importance et de ses enjeux tant économiques que sociaux. Elle met en perspective la singularité des institutions de prévoyance au sein de ce marché et de montrer les défis structurels et conjoncturels auxquels elles sont aujourd'hui confrontées.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Vendredi 20 juin 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Mercredi 17 septembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

300€

OPTION REPAS : 50€

LE PROGRAMME

- ✓ Les données du marché de l'assurance
- ✓ Les chiffres clés des institutions de prévoyance
- ✓ Les données sociales et la solvabilité des institutions de prévoyance
- ✓ Les données combinées des groupes de protection sociale (GPS)
- ✓ La place des groupes de protection sociale (GPS)
- ✓ La démarche RSE des institutions de prévoyance

LA MÉTHODE

La formation est dispensée sous forme d'exposés participatifs.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

3

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Vendredi 20 juin 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Mercredi 17 septembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

300€

OPTION REPAS : 50€

MODULE

4

Les bases de la gestion des risques et de l'actuariat au service de l'administrateur



LA FORMATRICE

Anne Marion

Actuaire - présidente - Cabinet Actuarielles

Anne Marion, actuaire, présidente et fondatrice d'Actuarielles qui a plus de 30 ans d'expérience en actuariat, est actuaire certifiée IA, membre du jury IA. Elle assure les formations du cabinet et pilote les missions actuarielles avec pour fil conducteur le respect des principes fondamentaux de l'assurance. Elle est convaincue que les décisions doivent être prises en toute connaissance de cause.

Un dessin valant mille mots, elle tient à ce que la visualisation des données soit aussi importante que les analyses actuarielles réalisées par tous les actuaires du cabinet.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le métier de l'institution de prévoyance
- Mesurer les impacts des décisions du conseil d'administration
- Comprendre Solvabilité 2 en repartant de S0 et en passant par S1

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **7H par journée**

 **1^{ère} JOURNÉE**

Judi 13 mars 2025

9h30-12h30 et 13h30-17h30

1^{ère} JOURNÉE

Judi 18 septembre 2025

9h30-12h30 et 13h30-17h30

 **2^e JOURNÉE**

Vendredi 14 mars 2025

9h30-12h30 et 13h30-17h30

2^e JOURNÉE

Vendredi 19 septembre 2025

9h30-12h30 et 13h30-17h30

750€

REPAS INCLUS

LE PROGRAMME

1^{ère} JOURNÉE – LA TARIFICATION ET LE PROVISIONNEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- ✓ Les besoins de couverture en fonction de l'âge
- ✓ La cartographie des risques portant à l'intégrité physique
- ✓ Le provisionnement et la tarification
- ✓ Les risques de tarification, de souscription et de conception

2^e JOURNÉE – LA GESTION DES RISQUES ET RAPPORT ORSA

- ✓ L'activité d'assurance des institutions de prévoyance
- ✓ Les risques portés par les institutions de prévoyance
- ✓ L'ORSA et l'appétence au risque

LA MÉTHODE

La formation est basée sur la théorie du risque et sur des cas pratiques afin d'améliorer l'intégration des connaissances dispensées.

L'ÉVALUATION

Plusieurs quiz portant sur les sujets de chaque partie seront envoyés aux participants à des moments clés :

- Un quiz préalable, envoyé environ 5 jours avant la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances sur les sujets traités
- Un quiz « à chaud », envoyé dans les jours qui suivent la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances acquises lors de la formation

Le quiz « à chaud » permettra d'établir des attestations de formation, aux participants ayant eu au moins la moitié des réponses positives.

MODULE

4

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **7H par journée**

 **1^{ère} JOURNÉE**
Judi 13 mars 2025
9h30-12h30 et 13h30-17h30

1^{ère} JOURNÉE
Judi 18 septembre 2025
9h30-12h30 et 13h30-17h30

 **2^e JOURNÉE**
Vendredi 14 mars 2025
9h30-12h30 et 13h30-17h30

2^e JOURNÉE
Vendredi 19 septembre 2025
9h30-12h30 et 13h30-17h30

750€

REPAS INCLUS

MODULE

5

Le fonctionnement des instances et l'évaluation des travaux du conseil d'administration



LE FORMATEUR

Daick d'Hérouville

Directeur délégué juridique et conformité, fonction clé de la vérification de la conformité - Groupe AGRICA

Nommé directeur délégué juridique et conformité et responsable fonction clé de la vérification de la conformité en 2021, Daick d'Hérouville a intégré le groupe AGRICA en 2008. Il a en charge le conseil juridique de la direction générale et des directions opérationnelles du groupe et assure la direction du pilotage des activités de conformité, fiscalité, corporate, juridique, contentieux et recouvrement. Il est également responsable du contrôle LCB-FT.

Titulaire d'un DESS de droit des affaires et fiscalité de l'Université Paris VIII et d'un exécutive master compliance de l'Université Paris-Dauphine, Daick d'Hérouville est engagé dans des activités de formation depuis plusieurs années. À ce titre, il est notamment chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **3H**

 **Mardi 18 mars 2025**
9h30-12h30

 **Mercredi 24 septembre 2025**
9h30-12h30

300€

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation rappelle les règles de fonctionnement des instances et de cerner les rôles et les missions des administrateurs, de la direction effective et des fonctions clés. Elle propose également des critères de réflexion sur l'évaluation des travaux du conseil d'administration.

LE PROGRAMME

- ✓ Le conseil d'administration
- ✓ La direction effective : directeur général et directeurs généraux délégués
- ✓ Les informations à destination de l'ACPR et du public
- ✓ Les fonctions clés
- ✓ Les politiques écrites
- ✓ L'assemblée générale / la commission paritaire

LA MÉTHODE

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif, d'études de cas et de partage d'expériences.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

5

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **3H**

 **Mardi 18 mars 2025**
9h30-12h30

 **Mercredi 24 septembre 2025**
9h30-12h30

300€

MODULE

6

La responsabilité des administrateurs



LE FORMATEUR

Daick d'Hérouville

Directeur délégué juridique et conformité, fonction clé
de la vérification de la conformité - Groupe AGRICA

Nommé directeur délégué juridique et conformité et responsable fonction clé de la vérification de la conformité en 2021, Daick d'Hérouville a intégré le groupe AGRICA en 2008. Il a en charge le conseil juridique de la direction générale et des directions opérationnelles du groupe et assure la direction du pilotage des activités de conformité, fiscalité, corporate, juridique, contentieux et recouvrement. Il est également responsable du contrôle LCB-FT.

Titulaire d'un DESS de droit des affaires et fiscalité de l'Université Paris VIII et d'un exécutive master compliance de l'Université Paris-Dauphine, Daick d'Hérouville est engagé dans des activités de formation depuis plusieurs années. À ce titre, il est notamment chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs
récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **3H**

 **Mercredi 19 mars 2025**
9h30-12h30

 **Jedi 25 septembre 2025**
9h30-12h30

300€

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation vise à mieux appréhender la responsabilité individuelle et collective des administrateurs d'institutions de prévoyance et les moyens mis à leur disposition pour réduire leur exposition et limiter leurs risques.

LE PROGRAMME

- ✓ Conditions à remplir pour exercer les fonctions d'administrateur
- ✓ Obligations à respecter en cours de mandat
- ✓ Mise en cause de la responsabilité des administrateurs

LA MÉTHODE

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif, d'études de cas et de partage d'expériences.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

6

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **3H**

 **Mercredi 19 mars 2025**
9h30-12h30

 **Judi 25 septembre 2025**
9h30-12h30

300€

MODULE

7

Nouveauté 2025

**Préparation des présidences paritaires
à un contrôle de l'ACPR**

LES FORMATEURS



Alain Curtet
Avocat au barreau de Paris -
Cabinet Compliance

À la tête pendant près de 10 ans de la direction Juridique d'un grand groupe d'assurance mutualiste, Alain Curtet a débuté sa carrière dans un cabinet d'avocats spécialisé en droit des NTIC. Développant une activité de conformité réglementaire, il a aussi participé aux idées fondatrices ayant permis de créer l'outil LEXISNEXIS Compliance Assurance. Parfait connaisseur de la LCB/FT, Alain Curtet est également spécialiste de la directive distribution assurance (DDA). Dans ce contexte, il a également créé et mis au point la plateforme de conformité réglementaire COMPLISOFT ASSURANCE. Orateur dans de nombreuses manifestations professionnelles, Alain Curtet est également chargé de cours au sein du master II Droit des assurances de la Faculté de droit de Montpellier.

**À QUI S'ADRESSE
CETTE FORMATION ?**

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Journée 1 : Aucun prérequis
Journée 2 : Avoir suivi la journée 1

Présentiel

5H par journée

1^{ère} JOURNÉE
Judi 20 mars 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

1^{ère} JOURNÉE
Judi 9 octobre 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

2^e JOURNÉE
Vendredi 21 mars 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

2^e JOURNÉE
Vendredi 10 octobre 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

500€

REPAS INCLUS



Anne Marion
Actuaire - présidente du Cabinet
Actuarielles

Anne Marion, actuaire, présidente et fondatrice d'Actuarielles qui a plus de 30 ans d'expérience en actuariat, est actuaire certifiée IA, membre du jury IA. Elle assure les formations du cabinet et pilote les missions actuarielles avec pour fil conducteur le respect des principes fondamentaux de l'assurance. Elle est convaincue que les décisions doivent être prises en toute connaissance de cause.

Un dessin valant mille mots, elle tient à ce que la visualisation des données soit aussi importante que les analyses actuarielles réalisées par tous les actuaires du cabinet.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

JOURNÉE 1 - L'ESSENTIEL QUE DOIT CONNAÎTRE TOUT ADMINISTRATEUR SUR L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

Cette formation permet d'appréhender les missions, l'organisation, les pouvoirs et les sanctions de l'ACPR en sa qualité de superviseurs des institutions de prévoyance et de leurs unions. Elle vise ainsi à permettre aux administrateurs de ces organismes d'assurance de mieux comprendre la relation entre cette autorité de contrôle et leur organisme.

JOURNÉE 2 - DÉROULEMENT D'UN CONTRÔLE ACPR POUVANT IMPACTER LES ADMINISTRATEURS

Cette formation vise à placer les administrateurs des institutions de prévoyance et de leurs unions en situation de contrôle face au superviseur afin de mieux les préparer à répondre à des demandes habituelles. Cette mise en situation opérationnelle ne se fonde pas sur les données réelles des adhérents du CTIP dans le cadre d'un contrôle en cours et n'a pas vocation à conseiller les administrateurs dans ce cadre sur des questions spécifiques.

MODULE

7

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Journée 1 : Aucun prérequis
Journée 2 : Avoir suivi la journée 1

 **Présentiel**

 **5H par journée**

 **1^{ère} JOURNÉE**
Judi 20 mars 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

1^{ère} JOURNÉE
Judi 9 octobre 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

 **2^e JOURNÉE**
Vendredi 21 mars 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

2^e JOURNÉE
Vendredi 10 octobre 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

500€

REPAS INCLUS

LE PROGRAMME

1^{ère} JOURNÉE / Formateur : Alain Curtet

- ✓ Organisation de l'ACPR
- ✓ Périmètre de l'ACPR
- ✓ Pouvoir de contrôles
- ✓ Panorama des sanctions entre 2010 et 2024

2^e JOURNÉE / Formateurs : Alain Curtet et Anne Marion

- ✓ Rappels sur les étapes du contrôle, les pouvoirs de l'ACPR et les grands principes de la gouvernance
- ✓ Honorabilité des administrateurs
- ✓ Compétence des administrateurs
- ✓ Participation active des administrateurs
- ✓ Exemples de questions posées par l'ACPR

MODULE

7

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Journée 1 : Aucun prérequis

Journée 2 : Avoir suivi la journée 1

 **Présentiel**

 **5H par journée**

 1^{ère} JOURNÉE

Jeudi 20 mars 2025

9h30-12h30 et 14h-16h

1^{ère} JOURNÉE

Jeudi 9 octobre 2025

9h30-12h30 et 14h-16h

 2^e JOURNÉE

Vendredi 21 mars 2025

9h30-12h30 et 14h-16h

2^e JOURNÉE

Vendredi 10 octobre 2025

9h30-12h30 et 14h-16h

500€

REPAS INCLUS

LA MÉTHODE

1^{ère} JOURNÉE

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif. Elle est illustrée par des cas concrets, des questionnaires interactifs et des exercices de remue-méninge pédagogique.

2^e JOURNÉE

La formation met les apprenants en situation de contrôle à travers des cas pratiques et se conclue par des quiz d'évaluation.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

7

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Journée 1 : Aucun prérequis
Journée 2 : Avoir suivi la journée 1

 **Présentiel**

 **5H par journée**

 1^{ère} JOURNÉE
Judi 20 mars 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

1^{ère} JOURNÉE
Judi 9 octobre 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

 2^e JOURNÉE
Vendredi 21 mars 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

2^e JOURNÉE
Vendredi 10 octobre 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

500€

REPAS INCLUS

MODULE

8

Intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans son rôle d'administrateur



LA FORMATRICE

Sandrine Léger

Consultante formatrice senior - Des Enjeux et des Hommes

Sandrine Léger dispose d'une expérience de 15 ans dans la durabilité avec une expertise sur le climat et la biodiversité. Elle intervient principalement dans la sensibilisation, formation et mobilisation des équipes autour de la construction et la mise en œuvre de ses démarches.

Jusqu'à septembre 2019, Sandrine Léger a été responsable environnement national pendant 11 ans chez Saint-Gobain Distribution Bâtiment France pour ses 11 enseignes - 2 200 points de vente (sujets : climat, biodiversité, économie circulaire) avant de rejoindre en 2024 Des Enjeux et des Hommes.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une solide culture générale autour de la RSE
- Être capable de challenger une stratégie RSE
- Identifier les leviers de création de valeur partagée de son entreprise
- Adopter une vision prospective liée à l'évolution des « business models »

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Judi 27 mars 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Mardi 14 octobre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

600€

REPAS INCLUS

LE PROGRAMME

- ✓ Les fondamentaux de la RSE
- ✓ ESG : focus sur les enjeux de gouvernance (la notion de gouvernance, les enjeux relatifs aux instances de gouvernance, les indicateurs de performance, etc.)
- ✓ La gouvernance des enjeux RSE (la responsabilité des administrateurs et de l'exécutif – les recommandations de l'IFA –, le renforcement du cadre réglementaire, les impacts de la CSRD, la cartographie de la chaîne de valeur, etc.)
- ✓ Valoriser et communiquer

LA MÉTHODE

- Ateliers de réflexion en sous-groupes
- Co-construction de listes de questionnements
- Retour d'expériences concrets

L'ÉVALUATION

En amont de la formation :

- Questionnaire d'auto-évaluation des connaissances initiales et des objectifs envoyé une semaine avant le démarrage de la formation ou remis au plus tard au démarrage de la formation
- Échange au démarrage de la formation afin d'évaluer les attentes de départ de chaque participant

Pendant la formation :

- Évaluation continue durant toute la formation par des travaux pratiques et des exercices
- Quiz de fin de formation, adapté aux objectifs pédagogiques permettant au formateur d'attester des acquis de formation

MODULE

8

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Jeudi 27 mars 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Mardi 14 octobre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

600€

REPAS INCLUS

MODULE

9

Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité)

LES FORMATEURS



Boris Godet

Juriste - Direction juridique - CTIP

Juriste en protection sociale et assurance, Boris Godet a débuté son parcours professionnel au sein du groupe Malakoff Humanis. Il a par la suite rejoint la direction juridique de la FNMF où il était en charge de la médiation et du conseil auprès des mutuelles adhérentes. Au sein de la direction juridique du CTIP, il est notamment chargé des travaux et de l'animation de la commission juridique et conformité. Il contribue également à la Médiation de la protection sociale (CTIP). Boris Godet est diplômé du master 2 de droit des assurances de l'Université de Lille.



Lucie Jongen-Peyroux

Juriste - Direction juridique - CTIP

Juriste en protection sociale complémentaire, Lucie Jongen-Peyroux a pour mission principale la gestion du service de la Médiation de la protection sociale (CTIP). Elle travaille en lien avec le médiateur, Xavier Lagarde, sur tous les sujets de prévoyance lourde (incapacité, invalidité, décès), de frais de santé et de retraite supplémentaire.

Elle est diplômée du master 2 Droit de la protection sociale et de la santé de l'Université Paris-Nanterre.

**À QUI S'ADRESSE
CETTE FORMATION ?**

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

Présentiel

5H

Vendredi 28 mars 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

Mercredi 15 octobre 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

300€

OPTION REPAS : 50€

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation permet d'appréhender les différentes garanties en prévoyance et santé proposées par les institutions de prévoyance, d'identifier les problématiques pratiques engendrées par les garanties en prévoyance et santé. Elle permet aussi de connaître les principaux dispositifs de maintien des garanties en santé et prévoyance, et de découvrir l'étendue et le niveau des garanties de protection sociale complémentaire au sein des grandes branches professionnelles.

LE PROGRAMME

- ✓ Les garanties frais de santé : leur généralisation, le contrat responsable, la réforme du 100 % santé, la lisibilité, le maintien des garanties après rupture du contrat de travail
- ✓ Les garanties prévoyance : l'incapacité de travail, l'invalidité, le décès, la dépendance, le maintien des garanties et des prestations en cas de rupture du contrat de travail ou de résiliation du contrat collectif

LA MÉTHODE

La formation est dispensée sous la forme d'un exposé participatif entrecoupé d'études de cas concrets.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

9

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **5H**

 **Vendredi 28 mars 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Mercredi 15 octobre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

300€

OPTION REPAS : 50€

MODULE

10

Comment appréhender la conformité dans son rôle d'administrateur ?



LE FORMATEUR

Hadrien Champion

Juriste conformité - Direction Juridique - CTIP

À la suite de son master 2 Droit de la protection sociale de l'Université de Montpellier, Hadrien Champion a exercé ses fonctions de juriste en assurance dans différents organismes assureurs ainsi qu'auprès du Défenseur des droits. Courant 2022, il intègre le CTIP en qualité de juriste conformité et a pour mission principale le suivi et l'analyse des problématiques de compliance appliquées au secteur de l'assurance (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude, protection des données, pratiques commerciales, cyber-risque, etc.). Dans le cadre de son activité, il anime les groupes de travail dédiés à la conformité pour les adhérents du CTIP et représente le CTIP aux réunions de la commission consultative de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de l'ACPR (CCLCBFT). Hadrien Champion est formé à la pédagogie initiale commune de formateur (PICF) et dispense des formations depuis 2021.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

Présentiel

6H

Mercredi 2 avril 2025
9h30-12h30 et 14h-17h

Jeudi 16 octobre 2025
9h30-12h30 et 14h-17h

300€

OPTION REPAS : 50€

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation vise à sensibiliser les administrateurs aux risques de conformité s'ajoutant aux exigences de Solvabilité 2 : la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (LCB-FT), la lutte contre

les contrats en déshérence, le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et les règles anticorruption.

LE PROGRAMME

- ✓ La protection des données personnelles : l'application du RGPD par les organismes assureurs
- ✓ La lutte contre la corruption : le dispositif anticorruption et le dispositif d'alerte interne
- ✓ Les contrats en déshérence : la chasse aux contrats non réglés
- ✓ La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) : principes et enjeux pour les organismes assureurs
- ✓ Les sanctions de non-conformité

LA MÉTHODE

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif. Elle est illustrée par des cas concrets, des questionnaires interactifs et des exercices de remue-méninge pédagogique.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

10

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **6H**

 **Mercredi 2 avril 2025**
9h30-12h30 et 14h-17h

 **Jeudi 16 octobre 2025**
9h30-12h30 et 14h-17h

300€

OPTION REPAS : 50€

MODULE

11

Nouveauté 2025

Pratiques commerciales : les règles essentielles à connaître par tout administrateur



LE FORMATEUR

Hadrien Champion

Juriste conformité – Direction Juridique - CTIP

À la suite de son master 2 Droit de la protection sociale de l'Université de Montpellier, Hadrien Champion a exercé ses fonctions de juriste en assurance dans différents organismes assureurs ainsi qu'auprès du Défenseur des droits. Courant 2022, il intègre le CTIP en qualité de juriste conformité et a pour mission principale le suivi et l'analyse des problématiques de conformité appliquées au secteur de l'assurance (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude, protection des données, pratiques commerciales, cyber-risque, etc.). Dans le cadre de son activité, il anime les groupes de travail dédiés à la conformité pour les adhérents du CTIP et représente le CTIP aux réunions de la commission consultative de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de l'ACPR (CCLCBFT). Hadrien Champion est formé à la pédagogie initiale commune de formateur (PICF) et dispense des formations depuis 2021.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Sensibiliser les administrateurs aux règles applicables aux institutions de prévoyance en matière de pratiques commerciales, qu'il s'agisse des obligations réglementaires ou des bonnes pratiques qui encadrent l'activité de leur organisme, afin de favoriser des décisions conformes aux attentes des autorités de supervision.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

Présentiel

2H30

Mercredi 9 avril 2025
9h30-12h00

Mercredi 5 novembre 2025
9h30-12h00

250€

LE PROGRAMME

- ✓ Information et devoir de conseil
- ✓ Gouvernance et surveillance des produits
- ✓ Renforcement des exigences professionnelles
- ✓ Rémunération et conflit d'intérêt
- ✓ La dématérialisation des relations contractuelles
- ✓ Les sanctions de l'ACPR

LA MÉTHODE

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif. Elle est illustrée par des cas concrets, des questionnaires interactifs et des exercices de remue-méninge pédagogique.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

11

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **2H30**

 **Mercredi 9 avril 2025**
9h30-12h00

 **Mercredi 5 novembre 2025**
9h30-12h00

250€

MODULE

12

Le réassureur est l'assureur de l'organisme assureur



LA FORMATRICE

Anne Marion

Actuaire - présidente - Cabinet Actuarielles

Anne Marion, actuaire, présidente et fondatrice d'Actuarielles qui a plus de 30 ans d'expérience en actuariat, est actuaire certifiée IA, membre du jury IA. Elle assure les formations du cabinet et pilote les missions actuarielles avec pour fil conducteur le respect des principes fondamentaux de l'assurance. Elle est convaincue que les décisions doivent être prises en toute connaissance de cause.

Un dessin valant mille mots, elle tient à ce que la visualisation des données soit aussi importante que les analyses actuarielles réalisées par tous les actuaires du cabinet.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accroître les compétences en matière de protection sociale
- Redonner du sens à la protection sociale collective
- Disposer des clés pour être administrateur

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **7H**

 **Jeudi 15 mai 2025**
9h30-12h30 et 13h30-17h30

 **Vendredi 7 novembre 2025**
9h30-12h30 et 13h30-17h30

750€

REPAS INCLUS

LE PROGRAMME

LA CRÉDIBILITÉ COMME INTÉRÊT À LA COMPRÉHENSION DE LA RÉASSURANCE

- ✓ Le besoin de réassurance dépend de la crédibilité du risque
- ✓ La crédibilité du risque dépend de la fréquence du risque
- ✓ La loi des grands nombres sera précisée

LA RÉASSURANCE ET LE BESOIN DE MARGE

- ✓ La réassurance proportionnelle, la coassurance et le pool
- ✓ Les formes de réassurance non proportionnelles

LA MÉTHODE

La formation est basée sur la théorie du risque et sur des cas pratiques afin d'améliorer l'intégration des connaissances dispensées.

L'ÉVALUATION

Plusieurs quiz portant sur les sujets de chaque partie seront envoyés aux participants à des moments clés :

- Un quiz préalable, envoyé environ 5 jours avant la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances sur les sujets traités
- Un quiz « à chaud », envoyé dans les jours qui suivent la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances acquises lors de la formation

Le quiz « à chaud » permettra d'établir des attestations de formation, aux participants ayant eu au moins la moitié des réponses positives.

MODULE

12

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **7H**

 **Jeudi 15 mai 2025**
9h30-12h30 et 13h30-17h30

 **Vendredi 7 novembre 2025**
9h30-12h30 et 13h30-17h30

750€

REPAS INCLUS

MODULE

13

Les échanges de données sociales et fiscales en prévoyance et retraite supplémentaire



LE FORMATEUR

Quentin Lie

Chef de projet - Direction modernisation des déclarations sociales - CTIP

Travaillant depuis le début de sa carrière pour les organismes complémentaires (OC), Quentin Lie a commencé par apprendre les métiers de la prévoyance, de la santé et de la retraite supplémentaire au sein de la mutuelle Chorum.

Il rejoint ensuite le CTIP en 2017 pour prendre en charge les différents sujets de dématérialisation des déclarations sociales à destination des OC. En relation avec le GIP-MDS, principalement sur le sujet de la déclaration sociale nominative (DSN), flux majeur d'acquisition de données métier pour les OC, Quentin participe à la construction des nouveaux flux métier dématérialisés, en relation avec l'ensemble des organismes de la sphère sociale.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les institutions de prévoyance évoluent dans l'écosystème de la protection sociale et doivent utiliser des données sociales et/ ou fiscales en provenance ou à destination d'autres acteurs, autres que les cotisants et les bénéficiaires de prestations. Cette formation a pour objectif de présenter sous un angle opérationnel les échanges de données existants ou en devenir ; tout en présentant les simplifications engendrées pour les employeurs, les bénéficiaires et les institutions de prévoyance.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

Présentiel

3H

Vendredi 16 mai 2025
9h30-12h30

Mercredi 19 novembre 2025
9h30-12h30

300€

Au cours de ce module seront, entre autres, traités les sujets suivants :

- Mise en place et fonctionnement de la déclaration sociale nominative (DSN)
- Prélèvement à la source
- Récupération du taux de CSG par les institutions de prévoyance
- Echanges dématérialisés pour les bordereaux d'indemnité journalière

LE PROGRAMME

- ✓ Acteurs et écosystème de la protection sociale sous l'angle des données
- ✓ Echanges optimisant le recouvrement des cotisations sociales
- ✓ Echanges concernant la prévoyance et la retraite supplémentaire
- ✓ Interaction entre les données sociales et les données fiscales
- ✓ Certification de l'identité

LA MÉTHODE

Exposé interactif avec échanges au sein du groupe.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

13

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

 **Présentiel**

 **3H**

 **Vendredi 16 mai 2025**
9h30-12h30

 **Mercredi 19 novembre 2025**
9h30-12h30

300€

MODULE

14

Nouveauté 2025



UN SMARTPHONE EST NÉCESSAIRE
POUR CETTE FORMATION

Le rôle des institutions de prévoyance dans la digitalisation des parcours de santé



LA FORMATRICE

Morgane Langlois-Gautier

Responsable du Pôle SI santé du CTIP

Morgane Langlois-Gautier, experte en systèmes d'information et transformation digitale des parcours de santé, occupe le poste de responsable du pôle SI santé au CTIP. Elle y est entrée en 2008 en tant que chargée de mission SI santé, où elle a piloté des projets stratégiques tels que la généralisation du tiers payant et la mise en place des dispositifs de remboursement des organismes complémentaires (ROC).

Elle joue un rôle central dans la gouvernance du dispositif ROC et au comité directeur de SESAM-Vitale.

Elle est également mobilisée au sein de l'association Inter-AMC, où elle contribue aux initiatives stratégiques de l'organisation. Morgane Langlois-Gautier est diplômée d'un master 1 en économie et gestion de la santé de l'Université Paris-Dauphine.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet aux administrateurs de :

- Comprendre le rôle des institutions de prévoyance dans la digitalisation des parcours de santé
- Appréhender les bénéfices et les enjeux du tiers payant pour améliorer l'accès aux soins et optimiser la gestion des risques
- Explorer l'écosystème numérique et ses acteurs, ainsi que les outils digitaux actuels et les innovations à venir

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Avoir préalablement suivi le module 9 « Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité) »

 **Présentiel**

 **5H**

 **Jeudi 22 mai 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Jeudi 20 novembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

300€

OPTION REPAS : 50€

LE PROGRAMME

MATIN : LE TIERS PAYANT ET SON ÉCOSYSTÈME

- ✓ Description de l'écosystème
- ✓ Les offres de service des institutions de prévoyance (dispense d'avance de frais, gestion du risque vertueuse, lutte contre la fraude, valorisation de l'image des institutions de prévoyance)
- ✓ Illustrations pratiques (à l'hôpital ROC, à la pharmacie Visiodroit, en cabinet médical et à domicile)
- ✓ Implication des politiques publiques (programme « Génération sans carie »)

APRÈS-MIDI : DIGITALISATION DES PARCOURS DE SANTÉ

- ✓ Mon espace santé
- ✓ Application Carte vitale
- ✓ Plateformes de téléconsultation
- ✓ Applications mobiles des AMC
- ✓ Les perspectives d'avenir (biométrie et intelligence artificielle)

LA MÉTHODE

Exposés interactifs, études de cas pratique et discussions en groupe.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

14

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Avoir préalablement suivi le module 9 « Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité) »

 **Présentiel**

 **5H**

 **Jeudi 22 mai 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Jeudi 20 novembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

300€

OPTION REPAS : 50€

MODULE

15

Nouveauté 2025

Les enjeux de sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité pour les administrateurs



LE FORMATEUR

Pierre-Marie Favrot
Président - PMF Conseil

Spécialiste de l'assurance de personnes collective et individuelle, Pierre-Marie Favrot est intervenu auprès de plusieurs institutions de prévoyance (IP), mutuelles et groupes. De formation ingénieur (Centrale Paris), il intervient pour des projets d'organisation, de mise en conformité (Solvabilité 2, RGPD, qualité des données), et de systèmes d'information (de gestion, DSN, actuariels). Il a développé sa connaissance des enjeux de la sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité lors de plusieurs projets.

Il a la pratique des interactions avec les administrateurs d'IP et de mutuelles, tant lors de la conduite de projets (plan stratégique, évaluation de la compétence collective de conseils d'administration) que lors de la dispense de formations thématiques. Il a été enseignant sur les SI et l'audit des SI en année master 2 dans le groupe ESG.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les risques propres au système d'information et leurs conséquences possibles
- Appréhender les enjeux et la gestion de la sécurité des systèmes d'information

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la protection sociale complémentaire

Connaître les enjeux du rôle d'administrateur

Présentiel

5H

Vendredi 23 mai 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

Vendredi 21 novembre 2025
9h30-12h30 et 14h-16h

600€

REPAS INCLUS

- Appréhender les enjeux et la gestion de la continuité d'activité
- Identifier et comprendre les décisions à prendre par les administrateurs en matière de sécurité des SI et de continuité d'activité

LE PROGRAMME

- ✓ Les risques sur le système d'information et leurs conséquences possibles
- ✓ Le dispositif de sécurité du système d'information des institutions de prévoyance
- ✓ Le dispositif de continuité d'activité des organismes d'assurance
- ✓ Les bonnes pratiques des administrateurs

LA MÉTHODE

Association d'apport de contenus, de questionnement des administrateurs et de cas pratiques, l'objectif étant d'impliquer les participants afin qu'ils retiennent mieux l'apport de connaissances.

L'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement / d'autoévaluation en amont de la formation et questionnaire d'évaluation de fin de formation.

MODULE

15

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la protection sociale complémentaire

Connaître les enjeux du rôle d'administrateur

 **Présentiel**

 **5H**

 **Vendredi 23 mai 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Vendredi 21 novembre 2025**
9h30-12h30 et 14h-16h

600€

REPAS INCLUS

CONDITIONS GÉNÉRALES

En vigueur au 01/01/2025

PRÉAMBULE

Le CTIP, dont le siège est établi au 10 rue Cambacérès 75008 Paris, est une association loi 1901 chargée de représenter et de défendre les intérêts des institutions de prévoyance, ainsi que ceux des entreprises adhérentes et des salariés participants, dans le domaine de la prévoyance collective.

Pour permettre aux administrateurs des institutions membres, administrateurs du CTIP, ainsi qu'aux administrateurs des confédérations et fédérations patronales et syndicales de salariés d'accomplir leurs missions, le CTIP propose tout au long de l'année des cycles de formations sur la prévoyance collective. Il a également construit des partenariats avec des universités et des écoles pour proposer des formations certifiantes aux administrateurs.

OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent aux diverses formations payantes proposées par le CTIP dans le cadre de son programme de formation.

Le CTIP se réserve la possibilité de modifier ou de mettre à jour ces conditions générales.

Les conditions générales applicables à une prestation de formation sont celles en vigueur au jour de la demande d'inscription.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES

1. Responsabilité du CTIP

Le CTIP s'engage à proposer une offre de formation adaptée et en constante évolution afin de répondre aux besoins et attentes des administrateurs de ses membres adhérents. À cet effet, il assure une veille permanente sur les évolutions des compétences liés à ses domaines d'intervention et répondant notamment aux exigences de formation et de compétence attendues par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les programmes de formation peuvent être ajustés régulièrement pour tenir compte des retours d'expérience des administrateurs, des innovations sectorielles et des besoins identifiés par les organismes adhérents au CTIP.

2. Responsabilité des membres adhérents du CTIP

Les organismes adhérents au CTIP, en tant que relai de l'inscription de leurs administrateurs aux formations du CTIP, ont la responsabilité de veiller à la pertinence et à l'adéquation des formations proposées par le CTIP par rapport aux besoins spécifiques de leurs administrateurs, notamment au regard des formations dont ils auraient déjà bénéficié par ailleurs. A cet égard, ils sont invités par exemple :

- À transmettre au CTIP les attentes et besoins de leurs administrateurs inscrits au moins à une formation du CTIP s'ils en ont la faculté,
- À remonter au CTIP les éventuelles difficultés rencontrées par leurs administrateurs dans le cadre des formations dispensées par le CTIP,
- À s'assurer que les administrateurs disposent des prérequis nécessaires pour suivre les formations proposées telles que précisés dans le catalogue des formations du CTIP.

3. Responsabilité des participants aux formations du CTIP

Les administrateurs participant aux formations du CTIP sont également parties prenantes dans le cadre des formations et sont responsables de leur engagement et de leur participation active. À ce titre, ils s'engagent à :

- Suivre les formations avec assiduité et sérieux, en respectant le programme de formation qui leur est communiqué en amont de la formation,
- Participer activement aux évaluations et travaux demandés dans le cadre de la formation,
- Faire preuve de bonne foi et de transparence lors des retours sur leur expérience de la formation, afin de permettre au CTIP d'améliorer continuellement son offre,
- Signaler rapidement tout besoin particulier ou difficulté rencontrée dans le suivi de la formation, afin que des ajustements éventuels puissent être envisagés.

Les administrateurs reconnaissent que leur implication personnelle est essentielle à la réussite de la formation et à l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés.

4. Mécanismes de Recueil des besoins et attentes

Le CTIP met en place des dispositifs réguliers de recueil des besoins et attentes, notamment à travers ;

- Des enquêtes de satisfaction auprès des participants aux formations à la fin de chaque session de formation,
- Une écoute active de son réseau professionnel (administrateurs, directions opérationnelles de ses membres adhérents, partenaires institutionnels, etc.),
- Une veille active de la réglementation en matière de gouvernance des institutions de prévoyance et groupes de protection sociale.

Ces retours permettent d'adapter les contenus pédagogiques, les modalités d'enseignement et la structure de l'offre de formation.

5. Engagement en matière de qualité pédagogique

Le CTIP s'engage à assurer une qualité pédagogique optimale en actualisant ses contenus de formation, en formant régulièrement ses intervenants et en veillant à ce que les méthodes d'enseignement soient adaptées aux besoins identifiés.

INSCRIPTION

Les inscriptions aux formations du CTIP s'effectuent uniquement en ligne via un lien d'inscription communiqué aux secrétariats des instances des membres adhérents au CTIP.

Ces formations sont exclusivement réservées aux administrateurs d'organismes adhérents au CTIP (ci-après « Organisme ») ainsi qu'aux administrateurs du CTIP et des confédérations et fédérations patronales et syndicales de salariés. L'administrateur intéressé par une ou plusieurs formations devra en avvertir son organisme qui se chargera de procéder à son inscription.

Les administrateurs inscrits recevront une convocation par e-mail un (1) mois environ avant le début de la formation. Ce délai d'envoi de la convocation peut varier en fonction du délai d'accès à la formation comme précisé ci-après.

NOMBRES MINIMUM ET MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Pour garantir une expérience pédagogique optimale, chaque session de formation est soumise à un nombre minimum de participants. Ce nombre est fixé à six (6) participants. En cas d'annulation pour insuffisance de participants, les modalités d'annulation ou de report sont précisées ci-après à l'article « Annulation et report par le CTIP ».

Afin d'assurer la qualité de la formation et une attention suffisante à chaque participant, le nombre maximum de participants pour chaque session de formation est limité à vingt (20) participants.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre chronologique de réception des dossiers complets et validés. Une fois le nombre maximum de participants atteint, les inscriptions supplémentaires seront placées sur une liste d'attente. Les personnes sur liste d'attente seront informées si des places se libèrent.

DÉLAIS D'ACCÈS AUX FORMATIONS

Les délais d'accès représentent la durée entre le moment où un administrateur est inscrit à une formation du CTIP et le moment de la réalisation de l'action de formation.

Un délai minimum de cinq jours ouvrés est à prévoir, entre la date de la demande d'inscription et la date prévue de début de session, pour pouvoir valider la demande d'inscription. Ce délai est prévu pour permettre à l'administrateur d'être correctement informé du programme de formation et favoriser l'évaluation des acquis à l'entrée de la formation.

TARIFS

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC. Les prix sont établis nets de taxe, le CTIP étant une association loi 1901 à but non lucratif.

Selon la formation, le tarif indiqué inclut ou non le coût du déjeuner.

Aucun remboursement de frais annexes (transports, hébergements, salaires, etc.) exposés par un administrateur, son Organisme ou son employeur ne peut être mis à la charge du CTIP.

PAIEMENT

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués par l'Organisme aux conditions suivantes :

- À réception de la facture émise par le CTIP, et au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture.
- Le règlement est accepté par virement bancaire ou postal. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.
- Tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement.



MODALITÉS PRATIQUES

Les horaires et lieux des formations sont indiqués dans le catalogue de formation, et le cas échéant, sur les convocations envoyées par e-mail.

En cas de nécessité, le CTIP se réserve la possibilité de remplacer les intervenants et d'apporter les modifications utiles aux programmes.

À l'issue de la formation, le CTIP s'engage à remettre à l'Organisme l'attestation de fin de formation et la facture associé.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le CTIP est engagé pour l'accessibilité de ses formations aux publics en situation de handicap.

Tout administrateur placé dans cette situation et inscrit à une formation du CTIP est invité à signaler le plus tôt possible la nature de son handicap par e-mail à l'adresse formations@ctip.asso.fr. Un entretien lui sera proposé afin de prendre en compte les spécificités de son handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour le bon suivi de sa formation.

Le Référent Handicap du CTIP se tient également à disposition sur demande pour répondre aux éventuelles questions en matière d'accessibilité des Publics en Situation de Handicap.

ANNULATION, DÉSISTEMENT OU ABSENCE

L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 4 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus de la formation en présentiel et deux (2) jours calendaires avant le jour et l'heure prévus de la formation en distanciel.

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande via le formulaire de désinscription à une formation du CTIP : pour accéder au lien [cliquez ici](#).

En cas d'annulation dans les temps impartis aucune pénalité d'annulation ne sera appliquée.

En cas d'annulation tardive les frais de formation seront entièrement dus sauf en cas de situation exceptionnelle.

Les situations exceptionnelles pouvant justifier une annulation sans frais incluent :

- Le décès d'un proche (conjoint, enfant, parent direct),
- Une hospitalisation d'urgence,
- Un accident grave rendant impossible la participation à la formation,
- Une convocation judiciaire ou administrative impérative,
- Tout autre cas de force majeure reconnu par les parties.

Dans ces cas, un justificatif officiel (certificat médical, acte de décès, convocation judiciaire, etc.) devra être communiqué à l'organisme de formation dans les plus brefs délais pour permettre une annulation sans frais.

Une demande de report de formation est possible, à condition d'adresser la demande via le formulaire de désinscription précité et dans les délais impartis.

En cas d'absence du participant le jour de la formation les frais de formation seront entièrement dus.

Toute action de formation commencée est due dans son intégralité.

Un remplacement par un autre administrateur peut être effectué sous réserve d'en adresser la demande au CTIP à l'adresse formations@ctip.asso.fr et sous réserve de transmettre les éléments d'information nécessaires à l'inscription de l'administrateur.

ANNULATION ET REPORT PAR LE CTIP

Si le nombre de participants à une session est insuffisant, pour des raisons pédagogiques, le CTIP se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation au plus tard dix (10) jours avant la date de lancement de la formation.

En cas de report par le CTIP, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement si l'Organisme ne choisit pas une nouvelle date de formation dans le calendrier.

En cas d'annulation par le CTIP, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du CTIP. L'Organisme et les administrateurs s'engagent à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'organisation des formations du CTIP à destination des administrateurs de ses membres adhérents, le CTIP est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel de ces administrateurs en son nom et pour son compte.

En conséquence, le CTIP traite les données à caractère personnel des administrateurs en qualité de responsable du traitement.

Le CTIP met en œuvre ce traitement de données à caractère personnel aux fins d'assurer la gestion administrative des demandes de formation.

Ce traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre par le CTIP pour lui permettre d'exécuter la relation contractuelle entre lui et l'Organisme au vu de la participation de l'administrateur à une ou plusieurs formations organisées par le CTIP, ainsi que dans son intérêt légitime pour permettre le bon déroulement des formations qu'il organise.

Les informations recueillies par le CTIP sont toutes obligatoires pour ce traitement, et sont limitativement énumérées ci-après : nom, prénom, organisme, fonction, appartenance syndicale, courriel, numéro de téléphone.

Elles sont uniquement destinées aux services compétents du CTIP et stockées sur les serveurs sécurisés de notre sous-traitant dont les serveurs sont situés en Europe. Elles ne feront l'objet d'aucun transfert de données hors de l'Union européenne.

Les données à caractère personnel traitées par le CTIP sont conservées pendant toute la durée de la formation puis jusqu'à trois (3) ans (fin d'année civile) à compter de la fin de la formation.

Les administrateurs peuvent exercer leurs droits d'accès, à la portabilité, de limitation, de rectification, d'effacement ou d'opposition en s'adressant à dpo@ctip.asso.fr.

Les administrateurs peuvent également, s'ils l'estiment nécessaire, introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

RÉCLAMATIONS

Les réclamations sont définies comme toute expression d'insatisfaction émise par un participant à la formation, un formateur ou toute autre personne intéressée dans le cadre des formations du CTIP (ex : secrétariats des instances d'un membre adhérent du CTIP), concernant le contenu pédagogique, l'organisation, la prestation fournie ou tout autre aspect lié à la formation, en amont ou postérieurement à une session de formation, et demandant une réponse ou une résolution.

Toute réclamation ou suggestion dans ce cadre peuvent être adressées par écrit à l'organisateur de la formation dans un délai de trente (30) jours suivant la survenance du fait générateur de la réclamation.

Les réclamations doivent être envoyées :

- Par le biais du Formulaire de suggestions et réclamations : pour accéder au lien [cliquez ici](#)
- Par email à l'adresse suivante : juridique@ctip.asso.fr

Toutes les réclamations sont traitées de manière confidentielle. Seules les personnes directement impliquées dans le processus de gestion des réclamations auront accès aux informations fournies par le réclamant.

La soumission d'une réclamation dans le cadre de cette formation n'entrave en aucun cas les droits légaux du participant de porter l'affaire devant les juridictions compétentes, après épuisement des voies de recours amiables.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales sont régies par les lois et règlements français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou lors de leur exécution, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le litige sera porté devant les juridictions françaises dont dépend le siège du CTIP.

ACTUARIELLES

Le cabinet Actuarielles, spécialiste de la protection sociale complémentaire depuis plus de 25 ans, est présidé par Anne Marion, actuaire. Elle est accompagnée par Gabrielle Sicardy, actuaire senior. Leur expertise et leur activité de conseil en études techniques, actuarielles en protection sociale, leur permettent de proposer des formations adaptées aux besoins des différents acteurs de la protection sociale. Les formations proposées permettent, quel que soit le niveau de connaissance des participants, d'appréhender autrement les notions parfois complexes de l'actuariat. La pédagogie du cabinet Actuarielles est fondée sur l'interaction entre le formateur et ses stagiaires. Elle repose sur la cognition, l'objectif étant de favoriser l'apprentissage par des cas pratiques et des jeux de rôles, en alternance avec la théorie. Les formations s'adaptent au rythme et réactions des participants.

AKANÉ CONSEIL

Akané Conseil est une société de conseil et de formation qui intervient exclusivement dans le champ de la protection sociale, auprès des assureurs et institutions paritaires et mutualistes et des organismes de formation. Son gérant, Sébastien Rochelle, assume des fonctions d'enseignant et formateur depuis 2011 en école d'assurance, en formation initiale ou continue. Les interventions d'Akané Conseil se fondent sur une approche qui privilégie une vision globale du secteur, juridique, économique, technique, et une compréhension systémique de celui-ci, en lien particulièrement avec les politiques publiques de sécurité sociale.

COMPLIANCE AVOCATS

Cabinet d'avocats dédié aux entreprises, Compliance s'est spécialisé dans le secteur des assurances grâce à une équipe forte d'une expérience de plus de 20 ans dans ce domaine. L'engagement personnel est une philosophie ancrée dans l'accompagnement sur-mesure prôné par Compliance.

DES ENJEUX ET DES HOMMES

Organisme de formation depuis l'origine du cabinet en 2003, Des Enjeux et des Hommes est parmi les pionniers de la conception pédagogique autour des thèmes de la durabilité. Ses consultants formés à l'ingénierie pédagogique et l'animation de formation dispensent leurs enseignements sur plus de 30 thématiques pour répondre aux enjeux d'évolution des plans de compétences des entreprises et y intégrer la RSE et la durabilité.

PMF CONSEIL

Pierre-Marie Favrot est actuellement président de PMF Conseil, structure qu'il a créée en 2017 pour ses activités de conseil en organisation, en gestion de projets, et de formation dans le secteur de l'assurance et de la protection sociale.



L'ensemble des formations du CTIP se déroulent
dans les locaux du CTIP, au 3^e étage
(accessible par ascenseur)

CTIP
10 rue Cambacérés
75008 PARIS
Tél : 01 42 66 68 49

www.ctip.asso.fr



**Parking
Malesherbes
Anjou
(payant)**

ACCÉDER AU CTIP

Métro :

Miromesnil (lignes 9 et 13) ou Saint-Augustin (ligne 9)
Depuis gare de Lyon : Métro Madeleine (ligne 14)

À pied (depuis la gare Saint-Lazare) :
Compter environ 10 minutes

En voiture :

Parking payant Malesherbes Anjou
37 Boulevard Malesherbes 75008 Paris

**POUR TOUTES INFORMATIONS RELATIVES AUX FORMATIONS DU CTIP
OU SIGNALLEMENT D'UNE SITUATION DE HANDICAP* :**

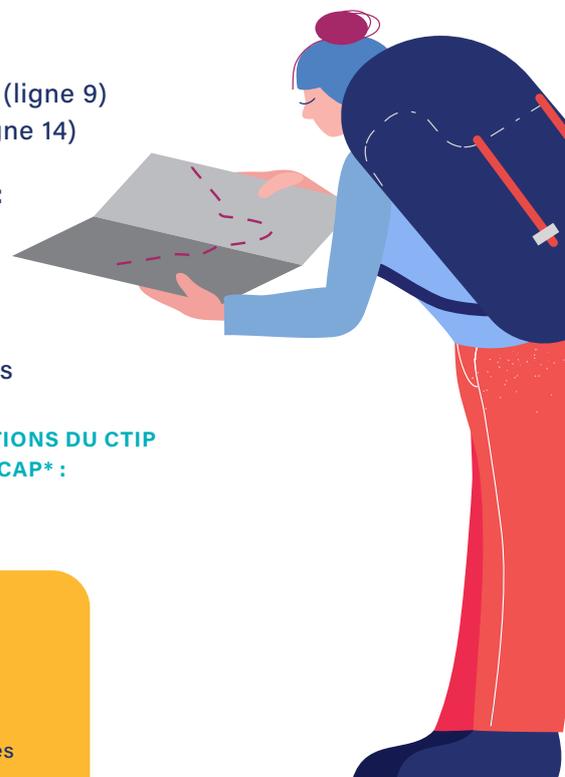
formations@ctip.asso.fr

À NOTER

Les formations du CTIP peuvent accueillir
un maximum de 25 personnes.

Les salles dédiées aux formations sont équipées
de wifi, de moyens de projection
et de systèmes de visioconférence.

* Informations complémentaires à retrouver dans les Conditions Générales
du présent Catalogue des formations





CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Acteur de la protection sociale
de demain

10 rue Cambacérés
75008 Paris
Tél : 01 42 66 68 49

www.ctip.asso.fr

SUIVEZ LE CTIP SUR

